

Le commissariat aux comptes: LES TEMPS FORTS DE LA MISSION DE CERTIFICATION

ACCEPTATION DE LA MISSION

**C'est la première rencontre
 avec le dirigeant**

- › Elle permet un échange et une analyse de la situation. L'auditeur vérifie les compatibilités et ses compétences sur le dossier.
- › Une étape utile pour les six exercices que comporte la mission.

LETTRE DE MISSION

**Elle donne
 les modalités d'intervention**

- › Ces modalités sont adaptées à l'entité. Elles disent ce qui va être fait et comment. Y figurent le planning et les honoraires
- › Une étape obligatoire au 1^{er} exercice, recommandée ensuite si les conditions changent.

IDENTIFICATION ET ANALYSE PRÉALABLE DES RISQUES

**Prise de connaissance
 active de l'entité**

- › Avec souvent une visite des lieux. Une 1^{re} perception de la cartographie des risques.
- › L'auditeur définit son plan de mission et les grandes lignes de son programme de travail.

CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES D'AUDIT COMPLÉMENTAIRES

**Liste des vérifications
 à réaliser**

- › Au niveau des procédures de l'entreprise (ou contrôle interne). Au niveau des structures comptables et financières.
- › L'auditeur investigate en procédant par tests. Il fait des remarques sur les points à améliorer et demande des ajustements.

ÉVALUATIONS DES ÉLÉMENTS COLLECTÉS

**Ultime travail d'analyse
 et de contrôle**

- › Par la validation des flux, des soldes et des informations financières.
- › Par la vérification des ajustements demandés
- › Enfin, par la vérification que les comptes sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat de l'exercice ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité.

SYNTHÈSE DE LA MISSION ET FORMULATION DE L'OPINION

Restitution des travaux

- › L'occasion d'échanges avec le dirigeant, notamment sur la validation de la continuité de l'exploration.
- › À l'assemblée générale, l'auditeur présente son rapport. Il exprime son opinion en certifiant les comptes avec ou sans réserves et en motivant sa position.